



VILLE DE SAINTE-ADELÉ
À toutes les personnes intéressées
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 juin 2020 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

810, rue de Champfleury :

- Permettre que le bâtiment principal soit situé à 7,70 mètres de la ligne arrière alors que le règlement de zonage exige à la grille des usages et normes, pour la zone RP-021, 8 mètres
- Afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 9868 de ses minutes daté du 7 avril 2020.

7635, Chemin du Lac-Pilon :

- Permettre qu'une tour abritant un escalier ait une hauteur de 10,06 mètres (33 pieds) alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z limite la hauteur d'une telle construction accessoire à 6,00 mètres.
- Permettre qu'un mur de soutènement ait une hauteur de 6,71 mètres (22 pieds) sans être construit en escalier alors que ledit règlement de zonage l'exige.
- Afin d'autoriser la construction de ladite tour et dudit mur de soutènement

Le tout tel que montré au plan DM2020-022-P01 daté du 11 mars 2020.

Lot 2 232 393 (rue des Perdreaux) :

- Permettre que pour l'immeuble sis au 2450, rue des Perdreaux, que la largeur moyenne minimale du lot projeté 6 374 746 du cadastre du Québec soit de 23,4866 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 25 mètres.
- Afin de permettre le remplacement des lots 2 232 393 et 2 232 399 du cadastre du Québec

Le tout tel que montré au plan DM2020-049-P01 de Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 20 mai 2020.

1270, chemin du Lac-Renaud :

- Permettre pour l'immeuble sis au 1270 et 1290, chemin du Lac-Renaud, que le lot projeté numéro 3 ait une largeur au chemin de 48,8 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 50 mètres minimum.
- Afin de permettre le remplacement des lots 2 232 624 et 2 232 625 du cadastre du Québec

Le tout tel que montré au plan de Sylvie Filion arpenteur-géomètre sous le numéro 6366 de ses minutes daté du 20 mai 2020.

2966, rue du Domaine-du-Lac-Lucerne :

- Permettre pour l'immeuble sis sur les lots 4 713 205 à 4 713 207 du cadastre du Québec (rue du Domaine-du-Lac-Lucerne) que :
 - le lot projeté 6 341 229 ait une largeur minimum de 39,41 mètres et une largeur moyenne de 40,22 mètres
 - que le lot projeté 6 341 230 ait une largeur minimum de 31,14 mètres et une largeur moyenne de 20 mètres
 - que le lot projeté 6 341 231 ait une largeur minimum de 48,10 mètres et une largeur moyenne de 34,92 mètres

alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 50 mètres de largeur minimum et 50 mètres de largeur moyenne minimale.

- Afin de permettre le remplacement des lots 4 713 205 à 4 713 207 du cadastre du Québec

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire préliminaire de Jean Blondin sous le numéro 40 877 de ses minutes daté du 7 octobre 2019.

Lot 2 492 984 (rue du Sentier-Boisé) :

- Permettre pour deux lots projetés donnant sur la place du Refuge que la marge avant soit de 5,00 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige, pour la zone RP-023, une marge avant minimum de 6 mètres.

- Afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel jumelé en partie sur le lot 2 492 982 et sur les lots 2 492 984 et 6 355 180 du cadastre du Québec qui deviendront deux lots distincts suite à un remplacement.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4467 de ses minutes daté du 11 mai 2020.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 27 mai 2020

**La greffière et directrice des
Services juridiques,**

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal